

◆ COMMUNALES**Le Conseil d'État pas opposé au vote à 16 ans**

Abaisser l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans pour les élections communales en Wallonie, le Conseil d'État n'y voit aucun obstacle majeur. Mais ce ne sera pas pour le scrutin communal et provincial du 14 octobre 2018 car il faut adapter le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), un an avant les élections histoire d'éviter qu'une majorité prenne par surprise le corps électoral. Dans son avis rendu mercredi, la section législation du Conseil d'État n'a pas soulevé de remarques particulières quant au fondement juridique d'une proposition de décret déposée par Écolo au Parlement wallon, signifiant qu'elle est conforme aux normes supérieures. Il n'a pas remis en cause la compétence de l'auteur, se bornant à des observations sur des formalités pour le registre des électeurs et sur la nécessité d'adapter le CDLD. Le Conseil d'État avait été sollicité, début septembre, par le MR qui souhaitait des garanties juridiques par rapport à la proposition de décret d'Écolo.